

Organisation syndicale des femmes

Autor(en): **Lukas, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **23 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organisation syndicale des femmes.

Par *J. Lukas.*

Les syndicats libres n'ont jamais voulu admettre que l'organisation syndicale des travailleuses est indispensable pour l'ascension économique et sociale de toute la classe ouvrière. Depuis qu'il existe un mouvement des syndicats libres, on s'est occupé de l'organisation des femmes. Il se peut qu'ici et là cette organisation n'ait pas toujours eu lieu dans la grande masse, comme cela serait à désirer dans l'intérêt de la chose même. Mais, si l'on songe aux difficultés innombrables qu'il fallut surmonter pour éliminer tout d'abord les préjugés contre l'égalité de la femme vis-à-vis de l'homme dans l'organisation ouvrière, on comprendra que les tentatives faites et les efforts entrepris n'aient pas toujours abouti au résultat escompté. C'est être parvenu à un bon résultat déjà, que d'avoir fait comprendre aux hommes qu'il est dans leur intérêt de collaborer à l'abolition des préjugés concernant la libération de la femme, afin de pouvoir lutter collectivement et vaincre glorieusement l'adversaire.

L'importance que prit le travail féminin pendant et après la guerre et l'extension de plus en plus puissante du mouvement syndical durant les années de révolution d'après-guerre ont donné au problème de l'organisation des femmes un certain caractère d'actualité. En 1920, une union internationale des ouvrières fut fondée dans l'intention de mieux résoudre le problème et de parvenir à une meilleure représentation des intérêts des ouvrières. Cependant, cette union des ouvrières, n'ayant pas rempli, dans un temps relativement court, les espoirs que l'on avait mis en elle, fut dissoute après quelques années d'existence seulement. Elle donna néanmoins une saine impulsion et incita la Fédération syndicale internationale à vouer une attention plus soutenue qu'auparavant, à l'organisation de la main-d'œuvre féminine. Et, si l'on suit attentivement la nouvelle littérature syndicale, on reconnaîtra de suite le changement réjouissant qui s'est opéré dans l'appréciation et dans le jugement de la question complexe que représente le travail féminin. Ces dernières années, les différentes organisations syndicales de divers pays ont procédé à des recherches et des enquêtes détaillées, dont les résultats ont été publiés explicitement dans différentes publications très répandues. Cette question a fait très souvent l'objet des délibérations d'assemblées et de conférences et les décisions et résolutions prises à ce sujet n'ont pas fait défaut. Les syndicats allemands, comme par exemple le syndicat des ouvriers métallurgistes, le syndicat des ouvriers du textile et le syndicat central des employés ont, par des enquêtes spéciales, contribué pour une bonne part à la question du travail des femmes. L'Union syndicale de Lettonie a nommé une commission composée exclusivement de femmes

chargées d'examiner les conditions de travail dans les entreprises. Les syndicats anglais ont, dans des conférences spéciales, pris position à l'égard de l'organisation syndicale de la femme, et ont décidé de former des commissions spéciales de métier pour chaque branche d'industrie, afin de lancer la propagande parmi les ouvrières. En Autriche, les syndicats ont appliqué ces mesures depuis plusieurs années déjà, mesures qui se sont avérées fort utiles jusqu'à maintenant.

L'annuaire de 1930 de la Fédération syndicale internationale contient un tableau relatif à l'organisation syndicale des femmes dans divers pays. Selon ce tableau, il y avait au 1^{er} janvier 1929, sur une proportion de 100 syndiqués masculins:

	Femmes organisées
Memel	26,4
Danemark	25,3
Lettonie	24,2
Allemagne (Union des employés)	22,2
Autriche	21,9
Tchécoslovaquie	21,5
Palestine	18,9
Hongrie	16,0
Allemagne (Union syndicale)	15,8
Belgique	12,9
Grande-Bretagne	12,7
Suisse	10,6
Pologne	10,5
Suède	9,7
Yougoslavie	8,3
Pays-Bas	6,4
En moyenne	15,1

La Suisse est donc bien en dessous de la moyenne. Entre temps le pourcentage des membres féminins des effectifs des syndicats a encore baissé. Avant la guerre, le pourcentage des femmes était à peu près le même qu'aujourd'hui. Si nous tenons compte des conditions à l'étranger, en Autriche par exemple, où des enquêtes de ce genre sont constamment en cours*, on obtient ce qui suit:

	Pourcentage des femmes
1899	4,6
1914	12,5
1920	23,9
1928	21,8

Le nombre des femmes dans les syndicats a indéniablement subi une forte augmentation. Le quart environ des membres syn-

* Les données suivantes ont été tirées des ouvrages suivants: Handbuch der Frauenarbeit in Oesterreich, édité par la Chambre pour les ouvriers et employés à Vienne. 1930. 674 pages.

diqués sont des femmes. En Autriche, il y a 897,700 femmes qui gagnent leur vie. Sur ce nombre, 167,500 sont organisées. C'est-à-dire que chaque dix-huitième femme qui travaille, est membre d'un syndicat. En Suisse, nous avons 543,800 femmes en chiffres ronds, qui exercent un métier ou une profession rémunérateurs. Sur ce nombre, 19,451 sont organisées syndicalement, soit chaque 36^{me} femme gagnant sa vie est membre d'un syndicat. Ou, en d'autres termes: L'organisation syndicale des femmes en Autriche englobe la moitié plus de femmes qu'elle n'en englobe en Suisse! A quoi cela tient-il? Avant la guerre la proportion était à peu près la même pour ces deux pays. C'est durant les années d'après-guerre seulement que la proportion a augmenté en Autriche. Les raisons de ce phénomène ne sont pas difficiles à découvrir.

Jusqu'à présent, en Suisse, les syndicats ont négligé de prendre les mesures susceptibles de donner une solution satisfaisante à l'organisation des femmes. Ce n'est pas que nous n'ayons pas suffisamment d'entêtement pour cette question, mais il nous manque une ferme volonté. Nous n'avons pas suffisamment profité d'occasions favorables pour la propagande parmi les femmes et nous avons négligé avant tout certaines choses qui pouvaient intéresser la femme à cette question. En Suisse, nous occupons un nombreux personnel féminin dans les bureaux syndicaux, mais nous n'avons pas une seule secrétaire syndicale. Nous préconisons, il est vrai, la nomination d'inspectrices des fabriques, mais nous ne faisons rien pour former une secrétaire. Dès lors il est compréhensible qu'il n'y ait pas eu une seule déléguée lors du congrès jubilaire de Lucerne. Puisque la situation en est là, il nous semble utile et tout à fait justifié de voir à notre tour ce qui se passe autour de nous dans ce domaine. Il se peut que nous en tirions profit. Il suffit de ne pas commettre l'erreur de copier aveuglement les fautes commises par les autres pays. Mais, l'orientation internationale a toujours rendu service au mouvement ouvrier pour autant que l'on ait tenu compte des particularités nationales.

Comment a-t-on pris en main l'organisation des femmes en Autriche? Afin de créer un lien permanent avec les femmes dans les syndicats, on a créé une section de femmes composée des déléguées des comités de femmes professionnelles et qui a pour tâche d'organiser des cours d'enseignement, des conférences, des excursions et des écoles de fonctionnaires (femmes). Cette section des femmes est soumise au Comité de l'Union des syndicats libres. Voici les directives suivies par le comité de propagande:

Pour la propagande parmi les membres féminins des syndicats libres, chaque syndicat intéressé nomme parmi ses effectifs un comité d'action de femmes. Le nombre des membres formant ce comité est fixé suivant les besoins de chaque organisation. Le comité nomme parmi ses membres une présidente, laquelle

avec les autres membres du comité entretient des relations permanentes avec les autorités du syndicat. Les tâches suivantes incombent au comité des femmes: Propagande, enrôlement parmi les femmes dans les différentes professions; le travail d'éducation parmi les femmes; discussion de questions touchant les femmes dans les métiers et dans la législation sociale. Les frais occasionnés par l'exécution des différentes charges confiées au comité des femmes et les salaires des employées nécessaires, incombent aux fédérations syndicales.

Très peu de temps après son entrée en fonction ce comité augmenta l'effectif de 13 syndicats, de 3203 femmes au total. Grâce à leur méthode de propagande, les femmes parvinrent assez aisément à gagner à la cause des syndicats, les ouvrières non organisées. Ces comités n'organisèrent pas seulement des séances cinématographiques, projections et excursions, mais encore des cours de langues, de gymnastique et de cuisine. Les journaux syndicaux accordèrent plus d'attention aux questions féminines et éduquèrent les femmes pour en faire des collaboratrices dans les comités des fédérations. Des groupes de jeunes ouvrières furent réunis le soir, groupes dans lesquels on tint compte des besoins de la jeunesse.

Ainsi la collaboration active des femmes se fit peu à peu sentir dans toute l'organisation syndicale. Selon une circulaire lancée partout il y a quelques années, il ressort que 85 femmes siègent dans les comités centraux des syndicats autrichiens. En Suisse, c'est à peine s'il y en a une demi-douzaine. 30 femmes ont été engagées par les fédérations autrichiennes en qualité de propagandistes. A Vienne seulement, on ne comptait pas moins de 2437 femmes membres des conseils d'entreprises. Où cela s'avérait utile, on a confié à un grand nombre de femmes un mandat comme déléguées. Grâce à la méthode d'enrôlement et l'éducation syndicale, de nombreuses femmes gagnant leur vie, furent acquises à la cause syndicale. Sans aucun doute cette activité des syndicats autrichiens se déploiera dans une plus large mesure encore à l'avenir, et cela pour le plus grand bien du mouvement ouvrier.

Pour juger les résultats obtenus dans l'organisation syndicale des femmes, il y a lieu de ne pas oublier que les droits politiques de la femme jouent un rôle. Dans les pays où l'on a introduit le droit de vote des femmes, il sera relativement plus aisé de gagner les femmes à la cause publique que dans les Etats où les femmes attendent encore leur libération politique et où elles ne sont encore que les fidèles servantes de l'homme. Mais, ces nouveaux droits conférés à la femme ne nous semblent pas être un empêchement tel, qu'il s'avérerait inutile de tout tenter pour les éliminer.

Le fait, qu'en Suisse, sur les 500,000 femmes qui gagnent leur vie, il n'y en a pas 20,000, ou le 4 %, qui soient organisées syn-

dicalement, et en outre que le mouvement en faveur de l'organisation syndicale des femmes en Suisse est arrêté depuis plusieurs années, alors qu'il se développe de plus en plus dans d'autres pays, devrait nous inciter à rechercher soigneusement les causes de cet état de choses et nous faire prendre les mesures qui nous sembleraient propres à changer la face de la situation. La presse syndicale s'évertue apparemment depuis longtemps déjà à contribuer à une modification de la situation des femmes au point de vue syndical. Si toutes les autorités syndicales y contribuaient dans la même mesure on parviendrait certainement à améliorer et à intensifier l'organisation syndicale des femmes.

La fédération du personnel de la broderie.

Par *Oscar Meier*.

Ce qui se produit généralement dans l'industrie textile par suite de la mauvaise organisation des ouvriers de cette branche, se produit également d'une manière toute spéciale dans l'industrie de la broderie. C'est un fait avéré que plus les ouvriers sont mal payés, moins ils sont capables de se solidariser pour défendre leurs intérêts. Le fait qu'il s'agit surtout d'ouvriers non qualifiés dont on a négligé l'éducation pratique et spirituelle, joue un rôle important. Ajouté à cela le personnel féminin qui représente la majorité de la main-d'œuvre et qui pour différentes raisons, sur lesquelles nous n'entrerons pas en détail, n'arrive pas à se syndiquer.

Nous devons en outre tenir compte d'autres difficultés plus grandes encore dans l'industrie de la broderie, en tout premier lieu de celle que présente la particularité du processus de fabrication. Il n'existe certainement pas deux industries dans lesquelles on retrouve des conditions analogues à celles que l'on trouve dans le domaine de la broderie. Contrairement à ce qui se produit dans presque toutes les autres industries, la fabrication de la broderie ne se fait pas dans une grande entreprise unique, mais par parties brisées, soit la fabrique, la maison d'exportation et le travail à domicile. Pour rendre la chose plus explicite, il est nécessaire d'esquisser rapidement de quelle manière on fabrique la broderie, car ce n'est que de cette manière que l'on pourra se faire une idée de la particularité de notre industrie.

Les produits de la broderie passent généralement par trois stades :

- 1^o la broderie de l'étoffe à l'aide de navettes ou avec la machine à broder à la main;
- 2^o l'apprêtage chimique de l'étoffe par le blanchissage, la teinture et l'apprêt;
- 3^o le montage et l'expédition de la marchandise.